

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2018

EXPOSE DE L'ENTREPRISE RES :

Noé FROISSART, Ingénieur Nouveaux Projets France de l'entreprise RES , a tout d'abord informé le Conseil Municipal de l'opération de démantèlement des éoliennes incendiées en insistant sur le souci de recyclage de RES. Seules les pales en fibre de verre brûlées ne sont malheureusement pas recyclables. A ce jour, toutes les éoliennes du parc de la forêt communale de Marsanne fonctionnent. Un vigile surveille le site en continu dans l'attente d'une solution pérenne validée par l'assurance de RES. L'installation de la nouvelle éolienne en remplacement de l'éolienne détruite a pris du retard du fait d'une entreprise de fabrication en Allemagne ce qui repousse l'installation au mois de février 2019. M. FROISSART indique que tous les débris ont été soigneusement retirés par les agents de l'entreprise RES, en forêt. Malgré cela, s'il advenait que des débris soient découverts, il est demandé au public de prévenir la Mairie qui fera intervenir l'entreprise RES.

Le second point abordé par M. FROISSART est l'exposé des zones d'implantation d'un futur projet et le point sur l'avancement des études le concernant. Le dialogue avec l'Armée reste le sujet le plus compliqué, mais des solutions sont en cours. A noter, la présence d'une fleur d'espèce protégée, la Cytise allongée. Des comités de pilotage seront prévus par la suite pour que chacun puisse prendre part au projet.

La présentation s'est poursuivi sur un volet purement théorique, aucun projet n'est actuellement en réflexion. La société RES, déjà bien implantée dans l'éolien, se développe sur le secteur du solaire. Actuellement, la capacité de production est de l'ordre de 750 Kw/Ha avec une durée de vie de 30 ans et un taux de recyclage à 85%. Les avancées remarquables dans le domaine sont telles que les capacités des panneaux devraient vite évoluer. Le coût important de ce type de projet et sa rentabilité résident dans les travaux d'infrastructure permettant le raccordement à des postes pouvant accueillir l'énergie produite. Ces éléments induisent une surface de rentabilité qui peut être importante selon la méthode de raccordement. L'impact visuel est un point clé étudié et doit être minime. En cas d'éventuel projet, des implantations pourront être simulées sur des zones potentiellement utilisables car la production d'énergie solaire revêt un caractère d'intérêt public. Tout comme les projets éoliens, des phases d'étude et de pilotage sont menés avant l'émergence de ce type de projet.

MISES EN NON-VALEUR

Après exposé de M. le Maire des demandes de liquidation personnelle communiquées par le TRESOR PUBLIC, le Conseil Municipal donne son accord pour reconduire ce reliquat (8 688 € hors taxes) au budget suivant afin de permettre la poursuite des recouvrements.

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Suite à la proposition du Centre de Gestion de la Drôme concernant l'assurance de tous les risques statutaires par la CNP SOFAXIS, pour 4 ans, concernant les agents municipaux, avec une rémunération du Centre de Gestion de 3 % de la cotisation versée à l'assureur , l'assemblée donne son accord.

.../...

RAPPORT DU CLECT ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION

La proposition de la Communauté d'Agglomération de se substituer aux communes de l'ex Pays de Marsanne pour le versement de subvention à l'ADMR, a été refusée par le Conseil Municipal, au vue du caractère libre que revêt l'attribution de toute subvention. Par conséquent la proposition de la Communauté d'Agglomération de révision libre de l'attribution de compensation (595 € pour Marsanne) n'est pas acceptée.

DELIBERATION MODIFICATIVE AU BUDGET GENERAL

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de travaux imprévus qui ont nécessité une modification du budget général en particulier de la réfection du plancher et du plafond de la Maison du Cartonnage suite à un dégât des eaux d'un montant de 7 900 € hors taxes et au remboursement par l'assurance de 8 178 €.

DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Suite à une erreur de transcription lors du vote du compte administratif du budget photovoltaïque, accord est donné par le Conseil Municipal pour corriger le chiffre de l'excédent de fonctionnement reporté.

MODIFICATIF AU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Avis favorable du Conseil Municipal pour la modification du régime indemnitaire du personnel non titulaire à titre exceptionnel.

MARSANNE le 26/10/2018.

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Lhuillier', written over a horizontal line.

Thierry LHUILLIER